

Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (CGUV) "Poplico"

Vos droits contractuels sont notre priorité.

Version Avril 2026

AssoConnect SAS, Société par Actions Simplifiée au capital social de 74 017,10 euros dont le siège social est situé 9 rue des colonnes, 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 530 775 576 (numéro TVA intracommunautaire FR57530775576) (ci-après, la "Société"), développe une suite logiciel dénommée "Poplico" qui permet notamment (i) de créer des sites Internet consultables sur ordinateurs, tablettes et smartphones, (ii) de mettre des informations en ligne et de les mettre à jour, (iii) de gérer les relations entre les organisations et leurs membres ou adhérents, (iv) d'enregistrer des écritures comptables et de produire des documents comptables de base, (v) de mettre à disposition certains services au profit des membres ou adhérents (vi) d'effectuer des paiements en ligne dont le paiement des cotisations, (vii) d'ouvrir des comptes de paiement en ligne et bénéficier de cartes de paiement et de (viii) de réaliser des opérations de financement participatif et (ix) d'accompagner à la création ou gestion d'associations.

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après, les "Conditions Générales ou CGUV") ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles un Client et le cas échéant un Utilisateur Autorisé du Client (tels que ces termes sont définis ci-après) peuvent utiliser les Services tels qu'ils sont définis à l'Article 1.

Article 1 — Définitions

Les définitions figurant ci-dessous s'appliquent aux Conditions Générales.

«Client»	désigne toute personne morale ayant souscrit un abonnement à l'utilisation des Services tels qu'ils sont définis dans le présent Article.
«Charte Poplico»	désigne la charte accessible sur le site Internet de la Société sous le lien suivant : https://www.assoconnect.com/charte-assoconnect/ . Elle fait partie intégrante des Conditions Générales dont elle constitue une annexe.
«Conditions Particulières»	désigne toutes conditions convenues par écrit signé du Client et de la Société, décrivant les modalités particulières de souscription des Services par le Client, tel que devis, convention annexe, avenant, annexe, sans que cette énumération soit limitative.
«Contact»	désigne toute personne enregistrée dans la base de données du Client constituée par l'intermédiaire des Services y compris, sans

	caractère limitatif, tout membre, adhérent, donateur, bénévole ou salarié du Client.
«Contenu»	désigne toute donnée, Information ou document fourni à la Société par le Client ou mis en ligne par l'intermédiaire des Services, notamment les paramètres d'un Produit proposé par le Client par l'intermédiaire des Services, tels que la description des articles, les caractéristiques des Produits, les unités de mesures, les catégories, les prix, les modes de paiement, les photographies, dessins et vidéos, spécifications techniques et toute la documentation marketing ou d'Information, y compris les mises à jour, modifications et corrections qui y sont apportées. Le Contenu ne comporte aucun élément de Logiciel.
«Contrat»	désigne l'ensemble de la documentation contractuelle régissant les relations entre le Client et la Société. Le Contrat se compose, en l'état, des Conditions Générales, de la Charte Poplico, de la Politique de Confidentialité, la Politique d'Utilisation Acceptable, des conditions générales annexées des prestataires Tiers fournissant des services au Client associés à l'utilisation des Services et, le cas échéant, des Conditions Particulières.
«Section»	désigne une section ou une antenne locale dans l'organisation interne du Client (appartenant obligatoirement à la personne morale du Client).
«Données»	désigne toutes données, informations ou éléments soit gérés par le Client soit relevant de sa propriété exclusive, fournis par le Client dans le cadre de l'exécution des Services par la Société. Cela désigne notamment les Données Personnelles ou non, du Client et des Utilisateurs Autorisés constituées lors de l'utilisation des Services mises à sa disposition et stockées sur les serveurs de la Société.
«Données Personnelles»	désigne les données à caractère personnel, au sens de la Règlementation Données Personnelles, collectées et/ou traitées par le Client dans le cadre de l'utilisation des Services.
«Droits de propriété intellectuelle»	désigne les droits sur des brevets, droits d'auteur, secrets de fabrique, noms commerciaux, logos, marques, droits moraux, savoir-faire et autres droits de même nature ou actifs incorporels reconnus légalement ou par les conventions internationales, dans tout pays ou juridiction du monde entier comme étant des œuvres de l'esprit auxquelles des droits de propriété sont rattachés et l'ensemble de leurs enregistrements, dépôts, demandes, communications, renouvellements, extensions, prolongations ou rééditions actuellement ou ultérieurement en vigueur.
«Force Majeure»	désigne les événements ou circonstances indépendants de la volonté ou du contrôle du Client ou de la Société, tels qu'ils sont

	habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.
«Informations»	désigne toute information technique ou commerciale, écrite, graphique, verbale, sous quelque forme que ce soit, y compris mais sans caractère limitatif, les dessins, outils, échantillons, rapports, registres, données, programmes informatiques, modèles et secrets de fabrique.
«Informations Confidentielles»	désigne : (i) concernant la Société, toutes les Informations, logiciels, inventions, savoir-faire, idées, programmes, programmes fonctionnels et Droits de propriété intellectuelle de la Société relatifs aux Services, ou en découlant; (ii) concernant le Client, les informations lui appartenant en totalité ou en partie, non tombées dans le domaine public et portant sur ses activités ou ses partenaires commerciaux, et (iii) concernant le Client ou de la Société, toute information, donnée technique ou savoir-faire comprenant, sans caractère limitatif, ceux liés à la recherche, les plans de production, les Produits, les Services, les clients, les marchés, les logiciels, les codes sources, la documentation des Logiciels, les développements, listes, secrets de fabrique, compilations de données, procédés, modèles, dessins, ingénierie, informations sur la configuration du matériel, le marketing ou les finances.
«Logiciel»	désigne les logiciels et programmes informatiques protégés utilisés ou fournis par la Société dans le cadre de la prestation des Services.
«Partenaire»	désigne tout Tiers ayant conclu un accord de partenariat avec la Société, lui permettant de proposer des offres, contenus ou services à destination des Clients, des Contacts ou des prospects de la Société, par l'intermédiaire des Services ou de tout autre canal de communication géré par la Société.
«Politique de confidentialité»	désigne la politique de confidentialité accessible sur le site Internet de la Société sous le lien suivant : https://www.assoconnect.com/infos/politique-confidentialite/ . Elle fait partie intégrante des Conditions Générales dont elle constitue une annexe.
«Politique d'Utilisation Acceptable»	désigne la politique d'utilisation des services d'emailing accessible sur le site Internet de la Société sous le lien suivant : https://www.assoconnect.com/infos/politique-envoi/ . Elle fait partie intégrante des Conditions Générales dont elle constitue une annexe.
«Prix»	désigne le barème de prix des Services tel que figurant sur le site internet "Poplico" et/ou le prix convenu entre la Société et le Client dans les Conditions Particulières en fonction des paramètres du Client et des options souscrites.

«Produits»	désigne les marchandises et/ou les services pouvant être commandés au Client par des Tiers ou des Contacts en utilisant les Services.
«Règlementation Données Personnelles»	désigne toute disposition de nature législative ou réglementaire, européenne ou nationale, résultant en particulier du règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, de la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et ses textes d'application ainsi que toute autre réglementation applicable en la matière, venant s'y ajouter ou s'y substituer ultérieurement.
«Services»	désigne les services fournis par la Société en application des présentes Conditions Générales, tels qu'ils sont décrits sur le site internet de la Société, y compris tout service subséquent ou de remplacement proposant une fonctionnalité équivalente ou supérieure à celle du Service remplacé, dans les limites fixées aux CGUV et aux Conditions Particulières.
«Société Affiliée»	désigne, pour la Société, toute société ou entité qu'elle contrôle, qui la contrôle ou qui est contrôlée par la même société ou entité qui contrôle la Société. La notion de "contrôle" ci-dessus s'entend comme celle définie par l'article L. 233-3 du Code de commerce.
«Tiers»	désigne toute personne autre que le Client ou la Société.
«Utilisateur Autorisé»	désigne un utilisateur autorisé par le Client à utiliser les Services au nom et sous la responsabilité du Client.

Article 2 — Objet

Les Conditions Générales, la Politique de confidentialité, la Politique d'Utilisation Acceptable et la Charte Poplico ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client aura accès aux Services.

Les Conditions Générales, la Politique de confidentialité, la Politique d'Utilisation Acceptable et la Charte Poplico constituent un accord juridique contraignant et exécutoire entre la Société et le Client.

Article 3 — Accès aux services

3.1 Utilisation

Sous réserve du paiement du Prix et du respect des Conditions Générales par le Client, la Société concède par les présentes au Client le droit non-exclusif et non cessible d'accéder aux Services et au Logiciel et de les utiliser dans les limites et conditions prévues par le Contrat, et notamment sous réserve des restrictions suivantes :

- (i) le Client pourra utiliser les Services et le Logiciel uniquement dans le cadre de ses propres besoins internes,
- (ii) le Client ne pourra utiliser les Services que pour mettre à disposition des contenus ou des services licites au regard de la législation et/ou de la réglementation française applicable, et, en conséquence, ne pourra notamment pas utiliser les technologies d'emailing mises à disposition dans le cadre des Services dans des conditions illicites,
- (iii) le Client ne devra pas, excepté dans les cas prévus à l'Article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle (A) faire de copies de l'ensemble ou d'une partie du Logiciel ou des Services, (B) vendre, concéder de sous-licence, distribuer, louer, donner à bail ou céder les Services ou le Logiciel à une autre personne physique ou morale, (C) modifier, procéder à de la rétro ingénierie, décompiler, désassembler, traduire, modifier ou créer des œuvres dérivées à partir des Services ou du Logiciel, (D) permettre à un Tiers d'utiliser les Services ou le Logiciel, étant précisé que cette limitation ne vise pas l'accès et l'utilisation par les Utilisateurs Autorisés, les Contacts et les Tiers de la plateforme internet du Client créée et gérée dans le cadre des Services, (E) créer des "liens" Internet hypertexte vers ou à partir des Service ou "segmenter" ou "dupliquer" un élément des Services, autrement que sur les réseaux intranet du Client ou en dehors de ses propres besoins internes ou (F) y accéder dans le but (1) de créer un produit ou un service concurrent, (2) créer un produit ou un service concurrent utilisant des idées, des caractéristiques, des fonctions ou des graphiques similaires à ceux du Service, ou (3) copier des idées, des caractéristiques, des fonctions ou des graphiques du Service.

3.2 Refus d'accès aux Services

La Société se réserve le droit de refuser l'accès aux Services à tout prospect, Client ou ancien Client :

- (i) qui aurait des activités non conformes ou susceptibles d'être non conformes aux valeurs exposées dans la Charte Poplico,
- (ii) pour lesquels les Services auraient été déjà résiliés suite à une violation des Conditions Générales par la personne considérée,
- (iii) avec lequel il existe ou a existé un litige ou un contentieux avec la Société quel qu'en soit l'objet ou
- (iv) qui aurait des liens capitalistiques ou des dirigeants communs avec des personnes visées aux points (i), (ii) ou (iii) du présent article 3.2.

3.3 Nom d'utilisateur et mot de passe

Lors de la souscription aux Services, le Client doit créer un nom d'utilisateur et un mot de passe associé lui permettant d'accéder aux Services. En outre, le Client, dans la limite des termes du Contrat, pourra créer des noms d'utilisateurs supplémentaires pour ses Utilisateurs Autorisés. Le Client est responsable de la confidentialité des noms d'utilisateur et des mots de passe et sera seul responsable en cas d'utilisation des Services non conforme aux stipulations du Contrat à partir des noms d'utilisateur du Client ou de tout Utilisateur Autorisé. Le Client doit, dès qu'il en a connaissance, immédiatement notifier à la Société toute utilisation non autorisée d'un nom d'utilisateur et changer tout mot de passe concerné. Le Client s'engage à accéder aux Services et à les utiliser d'une manière sécurisée et conforme aux normes raisonnables que la Société pourra redéfinir à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de trois (3) mois et qui nécessitent actuellement que le Client utilise un

accès au réseau Internet protégé par un cryptage en mode sécurisé SSL 2048 bits ou supérieur.

3.4 Nom de domaine

Dans le cadre de l'hébergement de la plateforme internet créée et administrée dans le cadre de l'utilisation des Services, le Client peut acquérir un nom de domaine personnalisé, utiliser un nom de domaine lui appartenant, ou utiliser un nom de domaine appartenant à la Société du type **nom_de_domaine.assoconnect.com**. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment tout nom de domaine lui appartenant.

3.5 Support technique et compatibilité

L'utilisation des Services est au minimum compatible avec l'utilisation de la dernière version des navigateurs suivants, Firefox, Edge (anciennement Internet Explorer), Safari et Google Chrome. La Société ne maintiendra pas de compatibilité de Poplico avec les navigateurs qui ne sont pas mis à jour par leurs éditeurs.

Article 4 — Objet, disponibilité et modifications des Services

4.1 Objet des Services

Les Services sont destinés à permettre au Client, suivants les options choisies par le Client :

- (i) de créer une plateforme Internet,
- (ii) de mettre des informations en ligne sur la plateforme Internet créée et de les mettre à jour,
- (iii) de gérer ses relations avec ses Contacts,
- (iv) d'enregistrer des écritures comptables et de produire des documents comptables,
- (v) de mettre à disposition certains services au profit des Contacts,
- (vi) d'effectuer des paiements en ligne dont le paiement des adhésions,
- (vii) d'ouvrir un compte de paiement et de bénéficier de cartes de paiement,
- (viii) de réaliser des opérations de financement participatif et
- (ix) d'accompagner à la création ou gestion d'associations.

4.2 La Société n'est ni partie, ni bénéficiaire, ni garant de la bonne exécution de tout contrat qui pourrait être conclu entre le Client et un Tiers, dont, notamment les Contacts, dans le cadre de l'utilisation des Services. Les relations contractuelles entre le Client, d'une part, et les Contacts et Tiers utilisateurs du site internet du Client, d'autre part, devront être régies par les propres conditions générales du Client.

4.3 Exclusion de tout service, conseil ou assistance juridique ou comptable

La Société pourra intervenir comme assistant administratif et intermédiaire technique d'aide à la constitution de la structure juridique associative du Client mais ne délivrera dans ce cadre aucun service, conseil ou assistance juridique ou comptable. Il appartiendra à ce titre au Client de se rapprocher de tout professionnel du droit ou du chiffre s'il l'estime nécessaire.

4.4 Exclusion des Données de santé

La Société rappelle qu'il n'est pas un hébergeur de données de santé et qu'il n'effectue aucune prestation d'hébergement de données de santé pour le compte de ses Clients. A ce titre, il ne bénéficie pas de l'agrément ou de la certification requis au titre de l'article L. 1111-8 du Code de la santé publique pour l'exercice de l'activité d'hébergement de données de santé. Par conséquent, le Client s'interdit d'utiliser des Données de santé à caractère personnel dans le cadre de l'utilisation des Services.

4.5 Service de paiement en ligne

La Société propose au Client d'utiliser les services d'un prestataire Tiers pour les paiements en ligne, notamment entre le Client et ses Contacts. En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client reconnaît avoir lu et accepter les conditions générales d'utilisation du service de paiement proposé par le prestataire Tiers accessibles via le lien suivant : https://www.adyen.com/fr_FR/legal/terms-and-conditions. La Société pourra à tout moment changer de prestataire de services de paiement. En cas de changement de prestataire, ses conditions générales seront applicables au Client à compter de leur acceptation par le Client.

Pour permettre à la Société de respecter les lois et réglementations en matière de lutte contre le terrorisme, de services financiers et autres en vigueur, ainsi que les exigences de connaissance du client ("Know Your Customer" ou "KYC"), le Client doit communiquer certaines informations sur lui-même et ses activités (les "Données d'enregistrement") pour bénéficier du service de paiement en ligne. Le Client garantit sans réserve que toutes les Données d'enregistrement communiquées par lui sont exactes et à jour.

À la première demande de la Société, le Client communiquera les informations complémentaires et les justificatifs que la Société pourra juger nécessaires aux fins du respect des lois et réglementations en vigueur ainsi que des exigences KYC du prestataire Tiers de service de paiement. Le Client reconnaît que la Société peut procéder à d'autres vérifications quant à son identité, sa solvabilité et ses antécédents en contactant et en consultant des registres, les autorités publiques ainsi que des relations du Client.

Le Client reconnaît que des fonds collectés dans le cadre de l'utilisation des services de paiement pourront être bloqués dans l'attente de ces vérifications. Dans le cas où ces vérifications n'auraient pas pu être effectuées dans des conditions satisfaisantes, la Société se réserve le droit d'annuler tout ou une partie des paiements enregistrés.

Pour ce service de paiement en ligne, le Client peut choisir entre une offre payante ou une offre gratuite. Si le Client opte pour la gratuité du service de paiement, il s'engage à faire figurer sur son site internet une option clairement visible qui apparaît au moment du paiement par un Contact permettant à ce Contact de faire, s'il le souhaite, un don à la Société à titre de soutien de son activité.

Le don effectué le cas échéant par un Contact ne correspondant pas à la rémunération d'un service, est hors du champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée. Le don ne fait pas l'objet d'une facturation par la Société.

De convention expresse entre les Parties, si le Client qui a choisi l'option gratuite pour le service de paiement ne met pas en place la possibilité pour ses Contacts de faire un don dans les conditions visées ci-dessus ou incite de manière déloyale ses Contacts à ne pas verser de don à la Société, il sera alors réputé avoir renoncé à la gratuité du service de paiement, et la Société pourra alors, après en avoir informé le Client, faire payer ce service sans délai au Client selon le barème des Prix en vigueur dont le Client reconnaît avoir connaissance.

Le Client reconnaît et accepte que, dans l'éventualité où la Société détecterait une activité suspecte, frauduleuse dans le cadre de l'utilisation des services de paiement, ou en cas de rejet sur les paiements encaissés par le Client, la Société se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement, à sa seule discrétion, l'accès aux services de paiement.

Dans le cas où un paiement effectué par un Contact serait rejeté, la Société facturera le Client d'un montant forfaitaire de quarante euros (40€) pour chaque paiement rejeté par la banque du Contact.

4.6 Frais applicables aux soldes non recouvrés

Lorsqu'aucune opération de paiement, hors prélèvement de frais, n'a été enregistrée dans le cadre du service de paiement en ligne visé à l'article 4.5 depuis douze (12) mois, des frais de maintien de service de paiement en ligne s'appliqueront selon les conditions tarifaires figurant sur la page « Tarifs » du site de la Société. La Société notifiera le Client par courrier électronique au moins deux (2) mois avant la date d'application de ces frais, en l'invitant à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à la Société et au prestataire Tiers visé à l'article 4.5 de procéder au virement du solde disponible à son profit. À défaut de virement intégral du solde disponible dans le délai imparti, notamment en cas d'impossibilité de procéder au virement pour quelque cause que ce soit, les frais de maintien du service de paiement en ligne seront prélevés sur ce solde conformément à l'article 4.8 des présentes. Ces frais sont limités au solde positif disponible à la date de chaque prélèvement. Lorsque le solde devient nul du fait de l'application de ces frais, le service de paiement en ligne du Client sera automatiquement clôturé.

4.7 Ouverture de comptes de paiement ("Compte Pro") et émission des cartes de paiement pour le compte du Client

La Société a la qualité de mandataire en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP), enregistrée auprès de l'Orias. La Société agit en tant qu'agent commercial d'un opérateur Tiers qui permet aux Clients d'ouvrir des comptes de paiement et d'émettre des cartes de paiement à leur profit.

En cas de défaillance de la Société, le prestataire Tiers assurera le bon fonctionnement des comptes de paiement destinés à transcrire les opérations de paiement effectués par le Client dans le cadre de l'utilisation des Services, dans les conditions prévues au contrat cadre de services de paiement ou les conditions générales d'utilisation de monnaie électronique applicables. La liste des établissements de monnaie électronique est disponible auprès de l'ACPR et sur le site Internet <https://acpr.banque-France.fr>. Le Client accepte expressément la collecte et le traitement par la Société et/ou le prestataire Tiers des documents et des informations nécessaires à la bonne exécution du service rendu par ce dernier.

Le prestataire Tiers utilisé par la Société est actuellement la société Swan, société par action simplifiée au capital de €951,164.50 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny (n°853827103) dont le siège est situé 91 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, France agréée en qualité d'établissement de monnaie électronique auprès de l'ACPR et autorisée à effectuer des services de paiement visés à l'article L. 314-1 du code monétaire et financier (paragraphes 2°, 3° et 5°), n° REGAFI 86245 ("Swan").

En acceptant les présentes Conditions Générales, le Client reconnaît avoir lu et accepter les conditions générales d'utilisation de Swan accessibles via le lien suivant : <https://www.swan.io/terms-of-use>. Toute contestation ou réclamation de la part du

Client concernant les services rendus par le prestataire Tiers devra être notifié à Swan à l'adresse suivante : requisition@swan.io.

La Société pourra à tout moment changer de prestataire Tiers. En cas de changement de prestataire Tiers, ses conditions générales seront applicables au Client à compter de leur acceptation par ce dernier.

Le Client pourra bénéficier de comptes de paiement supplémentaires attachés à des Sections du Client dans les conditions prévues dans les Conditions particulières applicables (les "Comptes de paiement supplémentaires"). Les Sections bénéficiant de Comptes de paiement supplémentaires ne pourront en aucun cas être des personnes morales autre que le Client. La clôture du compte de paiement principal entraînera automatiquement la clôture, à la même date d'effet, de tout Compte de paiement supplémentaire. Un Compte de paiement supplémentaire pourra en revanche être clôturé indépendamment du Compte de paiement principal, tant que celui-ci est actif.

Le Client est responsable des autorisations qu'il confère sur un Compte de paiement principal ou supplémentaire à tout Utilisateur Autorisé.

Aucune fusion ne pourra intervenir entre les soldes des différents Comptes de paiement ouverts par le Client et chaque compte de paiement enregistrera séparément les opérations afférentes à ce seul compte.

Nonobstant ce qui est indiqué ci-dessus, la Société pourra exercer, à l'égard de tout Compte de paiement, les mêmes droits contractuels que ceux énoncés au Contrat, de façon séparée ou cumulative, suivant ce que la Société estimera nécessaire. La Société peut ainsi suspendre ou résilier un Compte de paiement supplémentaire, indépendamment de toute suspension du Compte de paiement principal du Client, pour tout motif de suspension ou de résiliation prévu par le Contrat.

- 4.8** Le Client autorise la Société à prélever sur tout compte de paiement principal ou supplémentaire du Client ouvert en application de l'article 4.7 ainsi que sur le solde disponible dans le cadre du service de paiement visé à l'article 4.5, toute sommes due par le Client à la Société au titre du Contrat et donne à la Société tout mandat nécessaire à cet effet.

4.9 Financement participatif ou crowdfunding

La Société est immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité d'Intermédiaire en Financement Participatif (n°23006620). En vertu de l'article L. 548-6 du Code monétaire et financier, les Intermédiaires en Financement Participatif doivent se comporter d'une manière honnête, équitable, transparente et professionnelle en tenant compte des droits et des intérêts de leurs clients, y compris de leurs clients potentiels. A ce titre le Client s'engage expressément à fournir à la Société, avant toute utilisation des Services, la présentation du projet porté par la campagne de financement participatif (ou crowdfunding), en termes de contenu et de finalités, ainsi que l'ensemble des informations nécessaires pour répondre à son obligation de fournir aux donateurs potentiels toutes informations relatives au porteur du projet. Ces informations doivent a minima permettre à la Société de veiller à ce que le projet présenté soit prédéfini en termes d'objet, de montant cible de financement, de calendrier, de description chiffrée de l'utilisation prévue des fonds levés et de résultat attendu. Le Client garantit la Société de la véracité et de la licéité desdites informations. La Société n'accepte pas les projets de financement participatif qui impliquent la conclusion de contrat de prêt ou d'investissement.

L'objet de la campagne de financement participatif devra en tout état de cause ne pas être contraire aux valeurs portées par la Charte Poplico, et ne pas rentrer dans un des

cas de résiliation anticipée pour Juste motif tels que définis à l'article 9.3 des présentes.

4.10 Disponibilité des Services

Sur le plan technique, l'accès aux Services est possible 24h sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve de la survenance d'un cas de force majeure, des pannes éventuelles ou de toute opération de maintenance nécessaire au bon fonctionnement des Services. En tout état de cause, le Client reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser les Services et que tous les frais relatifs à la disponibilité des moyens techniques et de la connexion sont à sa charge et sous sa seule responsabilité. A ce titre, le Client doit disposer d'un ordinateur ou de tout autre appareil bénéficiant d'une connexion Internet dont les paramétrages permettent bien évidemment un bon fonctionnement des Services. Le Client déclare en connaître les risques et les accepter. Le Client reconnaît notamment que les informations et Données qui y transitent ou y sont stockées peuvent être interceptées ou altérées indépendamment de la volonté de la Société. Il est fortement recommandé au Client de prendre toutes les précautions nécessaires afin de se prémunir contre les effets de la piraterie, notamment en adoptant une configuration informatique sécurisée et adaptée, par la mise en place d'un logiciel de détection de virus régulièrement mis à jour. Nonobstant toute stipulation contraire des Conditions Générales, le Client reconnaît et accepte que la disponibilité des Services est notamment liée à la disponibilité des services de connexion au réseau Internet et aux autres fonctions du réseau Internet et que les capacités de transmission du réseau Internet, en raison de leur complexité de fonctionnement, peuvent être inégales et incertaines. Par conséquent, la responsabilité de la Société ne pourra pas être retenue en cas de manquement à une déclaration, une garantie ou un engagement des Conditions Générales qui résulterait ou serait lié(e) à l'indisponibilité des services de connexion au réseau Internet ou des autres fonctions du réseau Internet.

4.11 Outils ou solutions dotés de capacités d'IA générative

Le Client reconnaît et accepte que la Société puisse utiliser dans le cadre des Services des interfaces, outils ou solutions dotés de capacités d'intelligence artificielle (IA) générative de type OpenAI.

4.12 Modification des Services

Le Client reconnaît et accepte que la Société soit en droit de modifier les noms des Services ou les modalités techniques aux termes desquels ils sont mis à disposition du Client. De plus, le Client reconnaît et accepte que la Société se réserve le droit de remplacer l'un des Services par un ou plusieurs Services proposant une fonctionnalité équivalente ou supérieure à celle qui était offerte par le Service devant être remplacé.

4.13 Coopération du Client

Dans le cas où le Client commande à la Société des prestations de mise en place, de configuration ou plus généralement toute prestation impliquant une assistance ou une intervention de la Société pour la mise en place ou l'intégration de Données du Client, le Client s'engage à apporter son concours actif à la réalisation des prestations de la Société, en lui communiquant, dans les délais et le cas échéant les formats requis, toutes les informations nécessaires à la Société pour la réalisation des prestations. Le respect des délais indiqués par la Société pour la réalisation de ses prestations est lié au bon respect par le Client de ces obligations.

Article 5 — Utilisation acceptable

5.1 Le Client s'interdit d'utiliser les Services et s'interdit d'autoriser ses Utilisateurs Autorisés à utiliser les Services, le Contrat et le Réseau pour stocker ou diffuser tout Contenu qui :

- (i) contient ou fait référence à des contenus malveillants (tels que virus, logiciels malveillants ou tout autre logiciel nuisible) ;
- (ii) porte atteinte aux droits de Tiers (notamment aux Droits de Propriété Intellectuelle), ou est manifestement diffamatoire, préjudiciable, menaçant, abusif, discriminatoire, haineux ou autrement répréhensible ;
- (iii) incite ou facilite des comportements criminels ou frauduleux ;
- (iv) contient des hyperliens, torrents ou références vers des dépôts de contenus portant atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle ;
- (v) contient toute forme de pornographie pénale ou vise manifestement à aider autrui à accéder à de tels contenus ;
- (vi) constitue une violation de la vie privée de Tiers, notamment par le traitement de Données Personnelles sans consentement ou en violation de la Règlementation Données Personnelles ;
- (vii) contient des publicités, supports promotionnels, spams ou courriers indésirables non sollicités, non autorisés ou illicites ; ou
- (viii) entrave l'utilisation des Services par d'autres clients de la Société ou des Tiers, ou cause des dommages aux systèmes ou réseaux de la Société ou de Tiers.

5.2 Le Client s'interdit de mettre en œuvre des processus ou des programmes dont il sait, ou devrait raisonnablement savoir, qu'ils interfèrent avec les systèmes de la Société ou de tiers, ou qu'ils sont susceptibles de causer un dommage

5.3 Utilisation interdite

Les Services peuvent être soumis aux réglementations relatives au contrôle des exportations de l'Union européenne et/ou des pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (collectivement les "Pays Imposant des Embargos"). Le Client reconnaît et accepte que les Services puissent être soumis à ces réglementations. Si le Client ou le client final utilise ou accède aux Services en violation des règles applicables des Pays Imposant des Embargos, le Client en assumera l'entière et exclusive responsabilité. Le Client s'engage à se conformer pleinement aux lois applicables, y compris, sans limitation, aux réglementations en matière d'exportation et d'importation édictées par ces États. La Société pourra résilier immédiatement le Contrat par notification écrite si le Client ou l'une quelconque de ses Sociétés Affiliées, employés, prestataires, dirigeants ou agents manque, de quelque manière que ce soit, à ses obligations relatives à l'interdiction de réexportation vers les Pays sous Embargo, ainsi qu'au respect des réglementations applicables en matière de contrôle des exportations.

Article 6 — Prix – Facturation et conditions de paiement

6.1 Prix

Le barème des Prix des Services proposés par la Société est disponible sur le site internet www.poplico.com, étant précisé que les prix diffèrent notamment selon le nombre de Contacts du Client et les options choisies par le Client. La Société pourra modifier le barème des Prix à chaque échéance d'abonnement aux Services. Le barème des Prix applicable à chaque renouvellement d'abonnement aux Services sera le barème des Prix figurant sur le site internet "www.poplico.com" à la date du renouvellement. Le cas échéant, la Société informera le Client du nouveau barème de

Prix applicable au moins un mois avant la prochaine date de renouvellement de l'abonnement.

Tout tarif préférentiel, remise ou avantage commercial est réservé exclusivement aux Clients éligibles. Le Client déclare et garantit remplir les critères d'éligibilité applicables et s'engage à les maintenir pendant toute la durée de l'avantage accordé. En cas d'utilisation abusive, de déclaration inexacte ou de perte d'éligibilité, la Société pourra retirer cet avantage et appliquer le tarif standard en vigueur, y compris rétroactivement pour la période de non-conformité.

La Société facturera au Client des frais pour les opérations de paiement réalisées sur la plateforme internet du Client selon le barème figurant sur le site internet "www.poplico.com". Ces frais sont applicables aux paiements par carte bancaire, par virement et/ou par prélèvement. La Société se réserve le droit de les modifier à tout moment en informant préalablement le Client. En outre, la Société se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes sur le Prix ainsi que sur les frais relatifs aux opérations détaillés dans le présent Article.

6.2 Conditions de paiement des services sur abonnement

Pendant toute la durée de l'abonnement aux Services, le Client est facturé et s'engage à rémunérer la Société au titre de la prestation des Services conformément au barème des Prix et aux Conditions Particulières qui auraient pu être convenues. L'abonnement aux Services est payable d'avance en totalité. Sauf indication contraire du barème des Prix, la Société facturera le Client, et toutes les sommes qui seront dues à la Société par le Client devront être réglées dans les trente (30) jours de la date de facturation. La Société se réserve la possibilité de facturer le Client par voie électronique, ce que ce dernier accepte expressément. Toutes les sommes dues à la Société par le Client et non réglées à échéance seront soumises à des pénalités de retard à hauteur d'un taux d'un virgule cinq pour cent (1,5%) par mois de retard, ou s'il est supérieur au taux minimum légalement applicable égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

En outre, en cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit redevable à l'égard de la Société, d'une indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. La Société se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

6.3 Droits et Taxes

Le Client s'engage à satisfaire à toutes ses obligations fiscales liées à la prestation des Services, notamment en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

6.4 Paiement

Le règlement des factures dues par le Client à la Société se fera par voie de prélèvement ou par carte bancaire. Le moyen de paiement choisi par le Client sera enregistré et utilisé pour le paiement de toutes les factures dues par le Client à la Société. Dans le cas où un paiement serait rejeté, la Société facturera le Client d'un montant forfaitaire de quarante euros (40€) pour chaque paiement rejeté par la banque du Client.

Pour toute opération nécessitant l'intervention du service de facturation de la Société, la Société facturera le Client d'un montant forfaitaire de quarante euros (40€). A titre d'exemple, et sans que ce soit limitatif, ces frais s'appliqueront pour chaque paiement rejeté par la banque du Client, ou pour toute émission d'avoir.

Article 7 — Droits de propriété intellectuelle

7.1 Droit sur la technologie

Tous les Droits de propriété intellectuelle appartenant à la Société, et /ou relatifs au Logiciel et aux Services sont et resteront, en tout ou partie, la propriété exclusive de la Société et, le cas échéant, des Tiers lui ayant concédé les licences y afférentes.

7.2 Droit sur le Contenu

L'ensemble des titres et droits de propriété relatifs aux Contenus transmis à la Société ou mis à la disposition de la Société, ou dont celle-ci aura la connaissance ou l'usage à l'occasion de l'exécution des Services demeurera la propriété du Client. Si l'ensemble ou une partie du Contenu fait l'objet ou est susceptible de faire l'objet de poursuites ou si la Société considère que des Informations sont susceptibles de ne pas respecter les Droits de propriété intellectuelle d'un Tiers ou les dispositions d'une loi ou réglementation applicable, la Société sera alors immédiatement autorisée à suspendre ou supprimer l'accès à l'ensemble ou à la partie du Contenu litigieux ou à supprimer le Contenu litigieux des Services sans encourir une quelconque responsabilité envers le Client. En outre, la Société se réserve le droit de demander la suppression de toute activité ou information à caractère illicite au sens de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

7.3 Améliorations

La Société sera libre d'utiliser ou d'intégrer aux Services, sans frais ni charges et sans limitation de durée, dans le monde, toutes les améliorations, idées, demandes, recommandations ou autres informations fournies par le Client ou ses Utilisateurs Autorisés dans le cadre des Services.

Article 8 — Confidentialité

8.1 Non-divulgence des Informations Confidentielles

Sans préjudice des obligations de divulgation imposées par la loi ou par une décision judiciaire ou administrative définitive, chacune des parties respectera strictement la confidentialité des Informations Confidentielles que l'autre partie lui aura confiées pour lui permettre de disposer de la connaissance nécessaire à la bonne exécution des Services) et s'interdit de les communiquer à des Tiers pendant toute la durée d'accès aux Services par le Client puis pour une durée de cinq (5) ans à compter de la suppression de l'accès aux Services. Chacune des parties s'engage :

- (i) à n'utiliser les Informations Confidentielles que dans le cadre de l'exécution des Services et conformément aux stipulations des Conditions Générales,
- (ii) à ne pas en faire de copie, ni les conserver, en totalité ou en partie, autrement que de la manière expressément autorisée dans le cadre des présentes,
- (iii) à reproduire et conserver sur les copies des Informations Confidentielles les mentions ou indications relatives à leur caractère protégé et confidentiel (qu'il s'agisse des mentions apposées par la partie à l'origine de la communication de ces informations ou par un Tiers) telles qu'elles figurent sur l'original ou de toute autre manière que la partie à l'origine de la communication de ces informations est raisonnablement en droit d'attendre.

8.2 Confidentialité des Données Personnelles

La Société s'engage à garantir la confidentialité des Données Personnelles traitées dans le cadre des Conditions Générales en ne permettant d'y accéder ou d'en avoir communication qu'aux seules personnes (y compris s'il s'agit des employés, ou le cas échéant de sous-traitants ou autre prestataires) dûment autorisées et qui justifient en tout état de cause d'une nécessité au regard de leurs fonctions à y avoir accès ou d'en avoir communication pour les besoins de l'exécution des Conditions Générales.

8.3 Recours

Les parties conviennent que, nonobstant toute autre stipulation des Conditions Générales, la partie qui n'est pas à l'origine des manquements aux stipulations des Conditions Générales en matière de confidentialité aura le droit de demander une réparation équitable pour protéger ses intérêts, notamment en demandant des mesures provisoires ou permanentes d'injonction, ainsi que des dommages et intérêts. Aucune disposition des présentes ne pourra être interprétée comme limitant tout autre recours dont les parties peuvent bénéficier.

Article 9 — Durée et fin des Services

9.1 Durée

Le Client aura accès aux Services pendant la durée de l'abonnement souscrit par lui qui peut être d'un (1) à soixante (60) mois selon les modalités d'abonnement choisies. Si le Client a souscrit à un abonnement d'une durée inférieure strictement à douze (12) mois : A l'issue de la période d'abonnement initial, l'abonnement sera reconduit tacitement par périodes égales à la période d'abonnement initiale sauf dénonciation envoyée par l'une des parties à l'autre au moins deux (2) semaines à l'avance.

Si le Client a souscrit à un abonnement d'une durée supérieure ou égale à douze (12) mois : A l'issue de la période d'abonnement initial, l'abonnement sera reconduit tacitement par périodes égales à la période d'abonnement initiale sauf dénonciation envoyée par l'une des parties à l'autre au moins trois (3) mois à l'avance.

Quelle que soit la durée d'engagement, le Client pourra choisir une formule d'abonnement d'une durée différente à condition d'exercer son choix au moins un (1) jour avant la date d'échéance de l'abonnement en cours. Dans ce cas, le Client restera redevable du montant dû pour la totalité de la durée d'engagement précédente.

La dénonciation du Contrat pourra être effectuée en ligne sur l'espace mis à disposition pour le Client, avec accusé de réception par email.

9.2 Durée du service de paiement gratuit

La Société se réserve le droit de mettre un terme à la gratuité du service de paiement visé à l'article 4.5 à tout moment moyennant un préavis de deux (2) semaines. Dans ce cas, le Client aura la possibilité de résilier le service de paiement en le notifiant à la Société pendant la période de préavis. A défaut, il sera considéré comme ayant accepté la fin de la gratuité du service de paiement et accepte que la Société lui facture ce service selon le barème de Prix alors en vigueur.

9.3 Résiliation anticipée pour Juste motif

La Société pourra, par une notification écrite adressée au Client et sous réserve d'un préavis de trente (30) jours, résilier ou suspendre, partiellement ou en totalité, l'abonnement et les Services en cours dans l'un des cas décrits aux points (i), (ii), (iii),

(iv), (v) ou (vi) ci-dessous, et le Client pourra, par une notification écrite adressée à la Société et sous réserve d'un préavis de trente (30) jours, résilier l'abonnement et les Services en cours dans l'un des cas décrits aux points (v) ou (vi) ci-dessous (chacun étant ci-après désigné, "Juste motif"). Si le Client résilie l'abonnement en cours pour un Juste motif, la Société lui remboursera prorata temporis le montant du Prix réglé d'avance pour la durée pendant laquelle l'exécution des Services aurait dû être assurée par la Société. Au cas où la Société résilie l'abonnement en cours pour un Juste motif, l'intégralité du montant du Prix versé d'avance par le Client à la Société pourra être conservée par cette dernière, sans préjudice du droit de la Société d'exiger le paiement du Prix jusqu'au terme du Contrat si le juste motif résulte d'un manquement du Client à ses obligations.

- (i) Le Client ne paye pas une somme due à la Société, au titre de l'abonnement en cours, dans les dix (10) jours suivant la notification écrite de ce défaut de paiement par la Société envoyée en lettre recommandée ou par courrier électronique avec avis de réception ;
- (ii) Le Client, ou un de ses Contacts, a des activités ou des propos, par l'intermédiaire ou non des Services :
 - contraires ou susceptibles d'être contraires à la Charte Poplico,
 - contraires ou susceptibles d'être contraires aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs,
 - injurieux ou diffamatoires, racistes, sexistes ou révisionnistes,
 - menaçant ou susceptibles d'être menaçant pour une personne ou un groupe de personnes ou incitant au harcèlement,
 - portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte à la personne humaine, à sa dignité ou à son intégrité quel que soit son sexe, son appartenance, son âge, son origine comme ses croyances,
 - provoquant ou susceptibles de provoquer à la commission d'actes de terrorisme et de leur apologie,
 - faisant l'apologie des crimes contre l'humanité,
 - incitant ou susceptibles d'inciter aux crimes et délits, à la discrimination, à la haine raciale, à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap ;
- (iii) Le Client, ou un de ses Contacts ne respecte pas les lois et règlements en vigueur en matière de prévention des conflits d'intérêts, blanchiment d'argent et de toute forme de corruption et trafic d'influence, par l'intermédiaire ou non des Services ;
- (iv) Le Client, ou un de ses Contacts, fait une utilisation abusive d'un Service, notamment :
 - concernant le service de paiement dans le cas d'un taux d'impayés ou de rejets globalement supérieur à un (1) pour cent sur sept (7) jours;
 - concernant le service d'emailing, en cas de non-respect de la Politique d'Utilisation Acceptable, notamment un taux de rebond, d'adresses erronées ou de classement en courrier indésirable/spam globalement supérieur à cinq (5) pourcents sur sept (7) jours.
- (v) Le Client se rend coupable d'un manquement aux obligations prévues à l'article 5 "Utilisation acceptable" des présentes Conditions Générales.

- (vi) L'autre partie se rend coupable d'un manquement à toute autre condition ou stipulation des présentes Conditions Générales auquel il n'est pas remédié dans les trente (30) jours suivant la notification écrite de ce manquement adressée à la partie qui en est responsable en lettre recommandée ou par courrier électronique avec avis de réception, étant précisé qu'en cas d'utilisation dans des conditions illicites des technologies d'emailing, la Société se réserve le droit de suspendre ses Services dès qu'elle en aura eu connaissance ;
- (vii) L'autre partie (a) cesse ou suspend ses activités, ou (b) est en cessation de paiement, reconnaît par écrit son incapacité à payer ses dettes à échéance, passe un concordat en faveur de ses créanciers, ou est directement placée sous le contrôle d'un administrateur, d'un liquidateur ou d'une autre autorité similaire ou (c) fait faillite ou fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

9.4 Suspension des Services

La Société pourra suspendre, partiellement ou en totalité, l'abonnement et les Services en cours, sans délai, dans les cas décrits aux points (ii), (iii), (iv), (v) ou (vi) ci-dessus. En outre, en cas de non-respect par le Client d'une seule échéance de paiement, la Société pourra, dans les dix (10) jours suivant la notification écrite de ce défaut de paiement par la Société, suspendre l'accès du Client aux Services ainsi que l'exécution des Services jusqu'à ce que le Client ait remédié à son manquement et effectué les paiements dus, et que des dispositions, acceptées préalablement par la Société, aient été prises pour garantir le paiement des factures à venir.

9.5 Non-respect d'une échéance de paiement

(a) Exigibilité immédiate : à chaque fois que le Client ne respectera pas une échéance de paiement en application des Conditions Générales, la Société aura le droit, à son entière discrétion et nonobstant la faculté de la Société de résilier l'abonnement pour un Juste Motif, de déclarer que toutes les sommes dues au titre des Services, sont immédiatement exigibles passé un délai de dix (10) jours suivant la notification écrite de ce défaut de paiement par la Société. La Société pourra bénéficier de tous les recours légaux disponibles pour recouvrer les sommes dues. Le fait pour la Société de ne pas se prévaloir de la déchéance du terme ne constituera pas une renonciation à ce droit, en toute autre occasion, ni à un droit futur de se prévaloir de cette déchéance. (b) Clause de dommages et intérêts : le Client reconnaît qu'en cas de non-respect d'une échéance de paiement, que la Société résilie ou non l'abonnement en cours pour Juste Motif, les dommages et intérêts seront difficiles à évaluer, de sorte que la Société pourra prétendre, à titre d'évaluation forfaitaire des dommages subis par elle, au paiement de : (i) toutes les sommes dues au titre de toute prestation de services non achevée en vertu des présentes et; (ii) à toutes les sommes qui lui seraient revenues si l'abonnement s'était poursuivi pendant sa durée initiale ou renouvelée, le cas échéant, y compris et sans caractère limitatif, tous les frais, dépenses, intérêts, charges et droits, permettant de dédommager la Société de son manque à gagner, sous la forme de dommages et intérêts et non à titre de pénalité, nonobstant tous les autres droits ou recours à la disposition de la Société.

9.6 Restitution de tout support

En cas de résiliation de l'abonnement en cours conformément aux stipulations des présentes, la Société pourra, sans délai, empêcher le Client d'accéder aux Services et de les utiliser. Le Client s'oblige à cesser immédiatement d'utiliser les Services, Logiciels et Informations Confidentielles qu'il aura reçus de la Société. Le Client s'oblige en outre à restituer tout support matériel qui lui aurait été transmis par la Société pour l'exécution des Services.

9.7 Conséquence de la résiliation des Services

Nonobstant toute résiliation du Contrat, l'Article 8 ("Confidentialité") continuera de s'appliquer pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'effet de la résiliation du Contrat, l'Article 16.3 ("non-sollicitation du personnel") pendant une durée d'une (1) année conformément aux stipulations de cet article, alors que les Articles 7 ("Droits de propriété Intellectuelle"), 9.5 ("Non-respect d'une échéance de paiement"), 10 ("Clause de non responsabilité; Limitation de responsabilité"), 12 ("Garantie") et 16.6 ("Règlement des litiges – Juridiction et Droit applicable") continueront de s'appliquer pendant tout le temps où la Société disposera de droits en application desdits articles. Tous les autres droits concédés par les présentes cesseront de s'appliquer à la date d'effet de la résiliation.

9.8 Réversibilité

En cas de cessation des relations commerciales entre le Client et la Société pour quelque cause que ce soit, la Société s'engage à assurer gratuitement la réversibilité des Données Personnelles dans un format exploitable, au profit du Client si celui-ci en fait la demande. Ce droit doit être exercé par notification écrite du Client à la Société au plus tard dans un délai de trois (3) mois suivant la notification de la cessation des relations commerciales pour quelque cause que ce soit et quel qu'en soit l'auteur. Ce droit s'exerce ensuite pendant le délai nécessaire à la réalisation de la réversibilité.

A l'issue de la réversibilité des Données ou à l'issue du délai de trois (3) mois susvisé à défaut de demande de réversibilité du Client, la Société procédera à la destruction des éventuelles Données Personnelles qui seraient encore conservées ou archivées par la Société et, en tout état de cause, s'engage à n'en garder aucune copie et à ne plus les utiliser pour quelle que raison que ce soit, sauf pour la durée où leur archivage ou leur conservation est requis par les lois ou les règlements en vigueur.

Si le Client souhaite bénéficier de services d'assistance complémentaires, ces derniers seront facturés au Client dans leur intégralité sur la base des tarifs en vigueur au jour de la résiliation des Services, après acceptation d'un devis présenté à ce titre au Client par la Société.

Article 10 — Clause de non-responsabilité ; limitation de responsabilité

10.1 Obligation de moyens de la Société

Les Services sont fournis "en l'état". Avant de commander, il appartient au Client de vérifier que les Services sont adaptés à ses besoins et, en particulier, aux exigences légales et réglementaires auxquelles ses activités sont soumises, la Société rejetant toute responsabilité à ce titre. Cependant, la Société est soumise à une obligation de moyens. Dans ce cadre, la Société s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité et sécurisé, conformément aux caractéristiques et modalités prévues dans les présentes Conditions Générales.

10.2 Limitation de responsabilité

Sous réserve des dispositions légales applicables, la responsabilité de la Société au titre du présent Contrat est strictement limitée aux seuls dommages directs et prévisibles résultant d'une négligence ou d'un manquement contractuel de sa part.

Pour les besoins des présentes, toute série d'événements ou de faits connexes sera réputée constituer un fait générateur unique au titre de la présente clause de responsabilité. En tout état de cause, la responsabilité de la Société, pour quelque

cause que ce soit, ne pourra excéder le montant total des redevances effectivement payées par le Client au titre des Services au cours des douze (12) mois précédant le fait générateur de responsabilité. Cette limitation de responsabilité constitue une condition essentielle et déterminante du consentement de la Société.

La Société ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, consécutifs, accessoires, punitifs ou spéciaux, incluant notamment, sans que cette liste soit limitative, toute perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfices, perte de clientèle, interruption d'activité, perte d'opportunité commerciale, perte d'usage, coûts d'acquisition de technologies ou de services de substitution, pénalités et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit, ainsi que les dommages résultant de retards dans la fourniture ou l'exécution des Services.

Aucune stipulation du présent article ne saurait exclure ou limiter la responsabilité de la Société dans les cas où une telle exclusion ou limitation serait prohibée par la loi. Sont notamment exclues de toute limitation, sans que cette liste soit limitative, les responsabilités résultant d'un décès ou d'un dommage corporel causé par la négligence de la Société ou de ses salariés, agents ou sous-traitants, ainsi que celles résultant d'une fraude ou d'une manœuvre dolosive.

La Société ne pourra être tenue responsable de toute perte ou dommage résultant de virus, chevaux de Troie ou de tout autre logiciel malveillant ou paralysant affectant les systèmes du Client, lorsque ces pertes ou dommages résultent du défaut du Client de mettre en œuvre des mesures raisonnables de protection de ses systèmes.

Le présent Contrat ne confère aucun droit ni recours à un tiers n'y étant pas partie, lesquels sont expressément exclus, sauf accord écrit exprès et préalable des Parties.

Article 11 — Force Majeure

La force majeure s'entend, en tout état de cause (sans que cette liste soit limitative), de : dysfonctionnements ou défaillances des infrastructures et installations Internet, de données, de réseaux, d'électricité et de télécommunications ; cyberattaques de grande ampleur, cybercriminalité, attaques de réseaux, attaques par déni de service (DDoS ou DoS) ; pannes d'électricité ; défauts des biens ou logiciels dont l'usage a été prescrit par le Client à la Société ; tout événement naturel imprévisible tel que la foudre ou un incendie ; troubles domestiques ; mesures gouvernementales ; mobilisation ; guerre ; actes terroristes ; entraves aux transports ; grèves ; lock-out ; perturbations d'activité ; stagnation ou rupture des approvisionnements ; indisponibilité d'un ou plusieurs membres du personnel (notamment pour cause de maladie) ; épidémies ; pandémies ; barrières à l'importation ou à l'exportation.

La Partie affectée par un cas de force majeure ne pourra être considérée comme ayant manqué à ses obligations contractuelles, ni engagée à ce titre sa responsabilité envers l'autre Partie, pour tout retard dans l'exécution ou toute inexécution de ses obligations au titre du présent Contrat, dans la mesure où ce retard ou cette inexécution résulte d'un cas de force majeure.

Les délais d'exécution des obligations concernées seront, le cas échéant, automatiquement prorogés pour une durée équivalente à celle du cas de force majeure.

La présente stipulation ne s'applique toutefois pas aux obligations de paiement des sommes dues au titre du Contrat.

Si le cas de force majeure se prolonge pendant une période continue supérieure à un (1) mois à compter de sa survenance, l'autre Partie pourra notifier à la Partie affectée par le cas de force majeure la résiliation du présent Contrat.

Cette notification devra préciser la date de résiliation, laquelle ne pourra intervenir moins de sept (7) jours francs après la date d'envoi de ladite notification.

Le Contrat prendra fin de plein droit à la date de résiliation ainsi indiquée, dès lors que la notification aura été valablement effectuée.

Article 12 — Garantie

12.1 De la Société

La Société s'engage à défendre le Client, par tout moyen qu'elle jugera le plus approprié, y compris par voie de protocole transactionnel, contre toute réclamation formulée à l'encontre du Client au titre d'une violation d'un Droit de propriété intellectuelle consécutive à l'utilisation des Services et alléguée à l'égard de la Société ou à raison des Services proposés par elle, et à garantir le Client de tous les dommages et frais qui lui seront demandés au titre d'une telle réclamation ou procédure.

Le Client reconnaît que la Société sera libérée de l'obligation susdite si il n'a pas pris toutes les mesures qui s'imposent pour limiter les frais dus, et transmis à la Société : (i) une notification écrite l'informant de cette réclamation ou procédure ou de son éventualité adressée sans délai; (ii) le contrôle total des moyens de défense et le pouvoir de se défendre ou de transiger dans le cadre de cette réclamation ou procédure et (iii) des informations complètes et pertinentes ainsi que l'assistance nécessaire pour transiger et/ou se défendre contre cette réclamation ou procédure.

Le Client aura le droit de faire appel à son propre avocat et de prendre part à la défense à ses propres frais, sous réserve que la Société garde le contrôle total des moyens de défense. De plus, la Société pourra à son entière discrétion et à ses frais, soit : (a) permettre au Client de continuer à utiliser les Services litigieux ou ; (b) remplacer les Services litigieux par des services ayant la même fonctionnalité sous réserve du respect des dispositions légales et contractuelles applicables, ou (c) modifier les Services litigieux de manière à faire cesser la violation invoquée ou si (a), (b), et (c) ne sont pas réalisables d'un point de vue économique, (d) la Société cessera d'assurer l'exécution des Services litigieux, paiera sous forme de dommages et intérêts une somme égale au montant du prix restant dû pour la durée pendant laquelle lesdits Services auraient dû être assurés supprimera l'accès et l'utilisation des Services litigieux par le Client.

En exerçant l'option (d) prévue ci-dessus, la Société ne sera tenue à aucune autre obligation ou responsabilité envers le Client concernant les Services litigieux. A l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, la Société ne sera redevable d'aucun frais ou dépense exposé sans son autorisation écrite et préalable.

Les obligations qui précèdent ne s'appliquent pas aux services, logiciels ou à certains de leurs éléments (i) non fournis par la Société, (ii) fabriqués en totalité ou en partie selon le cahier des charges du Client, (iii) qui sont modifiés après avoir été livrés par la Société, (iv) qui sont combinés à d'autres produits, procédés ou matériels auxquels la violation invoquée se réfère, (v) si le Client continue ses agissements après avoir été informé de la violation ou après avoir été informé des modifications qui auraient évité la violation invoquée ou (vi) si l'utilisation que fait le Client de ces Services ou de ce Logiciel n'est pas conforme aux Conditions Générales. Le Client garantira alors la

Société de tous les dommages et intérêts, honoraires et frais, notamment d'avocat, liés à toute réclamation ou action relative aux Services litigieux, lorsque la garantie de la Société sera exclue en raison de la survenance d'une des conditions prévues au (i), (ii), (iii), (iv), (v) et (vi) de la phrase précédente.

12.2 Du Client

Le Client garantira la Société et ses Sociétés Affiliées, leurs administrateurs, actionnaires, membres, agents et salariés contre toute amende, pénalité, coût, perte, responsabilité et frais (honoraires d'avocat compris) qui seraient dues envers un Tiers en raison de l'utilisation non conforme des Services par le Client en application des Conditions Générales.

12.3 Recours exclusif

Les stipulations de l'Article 10 ci-dessus constituent l'intégralité des stipulations relatives à la responsabilité et aux obligations afférentes de la Société et des Tiers lui ayant concédé une licence, et le recours exclusif du Client au titre de toute violation réelle ou revendiquée d'un Droit de propriété intellectuelle par les Services, un Logiciel ou un de leurs éléments.

Article 13 — Protection des Données Personnelles.

13.1 Définitions

Dans le cadre et pour le besoin des présentes, les termes utilisés commençant par une majuscule auront le sens qui leur est donné ci-après, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, au féminin ou au masculin :

Responsable du Traitement : la personne qui, seule ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement.

Sous-Traitant : la personne qui traite des Données Personnelles pour le compte du Responsable du Traitement.

Traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

13.2 Obligations générales : respect des dispositions relatives aux données personnelles

Les Parties reconnaissent avoir pleine et entière connaissance des obligations de la Réglementation Données Personnelles qui s'appliquent à elles en leur qualité respective de :

- responsable de traitement pour la Société en ce qui concerne les traitements de Données Personnelles qu'elle effectue afin de gérer sa relation commerciale avec le Client. Dans ce contexte, la Société s'engage à respecter la politique de confidentialité accessible sous ce lien <https://www.assoconnect.com/infos/cookie/> (la "Politique de confidentialité"). La Société est libre de modifier, à tout moment sa Politique de confidentialité afin notamment de prendre en compte toute évolution légale, réglementaire,

jurisprudentielle et/ou technique. La version qui prévaut est celle qui est accessible en ligne. Le Client est expressément informé que l'unique version de la Politique de confidentialité qui fait foi est celle qui se trouve en ligne sur le site <https://www.poplico.com/>, ce qu'il reconnaît et accepte sans restriction, s'engageant à s'y référer systématiquement lors de chaque utilisation des Services.

- responsable de traitement pour le Client et de sous-traitant pour la Société en ce qui concerne la collecte et les traitements de Données Personnelles liés à la fourniture technique et opérationnelle des Services notamment en vue de l'utilisation et/ou de la gestion par le Client ou pour son compte des noms d'utilisateur et mot de passe prévues à l'article 3.3 des Conditions Générales et des noms d'utilisateur et des mots de passe correspondants permettant aux Contacts d'accéder à sa plateforme Internet.

Dans ce contexte, le Client, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à :

- gérer sous sa responsabilité exclusive le recueil du consentement des Utilisateurs, en particulier sur les données sensibles telles que définies dans la Réglementation Données Personnelles ;
- respecter l'ensemble des dispositions relatives aux Données Personnelles et s'assurer de la licéité des Traitements qu'il met en œuvre ;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du Traitement, au respect des obligations prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données, notamment en termes d'information des Contacts lors de la collecte des Données personnelles et quant aux modalités d'exercice de leurs droits sur leurs données personnelles par ces personnes ;
- superviser le Traitement.

De manière générale, il est expressément convenu que le Client est responsable de l'exactitude, la qualité, l'intégrité, la légalité et de la fiabilité des Données Personnelles et des moyens par lesquelles ces dernières ont été acquises.

Dans ces circonstances, le Client garantit la Société notamment d'avoir mis à jour la cartographie de ses traitements et informé les Utilisateurs concernés par le traitement de leurs données conformément aux articles 13 et/ou 14 du Règlement Général sur la Protection des Données.

Les Parties reconnaissent que le non-respect des dispositions relatives aux Données Personnelles par un Client portera ipso facto préjudice à la Société en ce qu'elle agit à ses côtés en qualité de sous-traitant.

13.3 Accord de sous-traitance

Dans le cadre de ses Services, la Société traite des Données Personnelles pour le compte du Client en sa qualité de sous-traitant au sens de la Réglementation Données Personnelles. L'accord de sous-traitance décrivant les obligations des Parties est accessible ici : [lien \(https://docs.google.com/document/d/1a3PlfSJg5gZKchdjinkjzeH7s1dvk6M6/edit\)](https://docs.google.com/document/d/1a3PlfSJg5gZKchdjinkjzeH7s1dvk6M6/edit)

Le Client autorise l'usage par la Société des outils ou solutions dotés de capacités d'intelligence artificielle (IA) générative de type OpenAI.

Article 14 — Conformité DSA

- 14.1** La Société se conforme aux exigences du Règlement (UE) n° 2022/2065 relatif aux services numériques (« Digital Services Act » ou « DSA »).

En sa qualité de propriétaire légal et bénéficiaire, la Société fournit le Logiciel et les Services **directement au Client, en tant qu'utilisateur**, lequel demeure **seul responsable** de l'ensemble des contenus qu'il téléverse, partage ou rend accessibles par l'intermédiaire des Services.

Tout Contenu contrevenant au DSA, aux lois applicables ou au présent Contrat pourra être supprimé par la Société. Les utilisateurs dont les contenus enfreignent ces dispositions peuvent faire l'objet d'une **suspension ou d'une résiliation de leur abonnement, à la seule discrétion de la Société**.

- 14.2** La Société coopérera avec les autorités compétentes conformément au DSA et aux autres réglementations applicables, notamment en fournissant les informations requises (y compris, le cas échéant, des Données Personnelles) et toute assistance nécessaire dans le cadre d'enquêtes relatives à des contenus ou activités illicites. Le point de contact désigné à cet effet est accessible via la page suivante : <https://www.assoconnect.com/contact/> (le « Formulaire de signalement »).

- 14.3** Le Client ou tout tiers qui aurait connaissance de l'existence d'un Contenu accessible par l'intermédiaire du Logiciel ou des Services et qu'il estime illicite peut adresser un signalement (« Signalement ») via le Formulaire de signalement, lequel devra comporter, dans la mesure du possible :

- (i) une explication claire et circonstanciée des raisons pour lesquelles le Contenu est considéré comme illicite ;
- (ii) l'identification précise de l'emplacement du Contenu (notamment l'URL exacte ou les pages concernées), ainsi que toute information complémentaire utile à son identification ;
- (iii) le nom et l'adresse électronique du déclarant, sauf lorsque l'anonymat est autorisé par la loi applicable ;
- (iv) une déclaration attestant de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies, de bonne foi.

14.4 À réception d'un Signalement, la Société en accusera réception dans les meilleurs délais et, sous réserve que le Signalement réponde aux critères ci-dessus, procédera à un examen conforme à son rôle d'opérateur de plateforme et à ses obligations au titre du DSA.

La Société n'est pas tenue de procéder à une analyse juridique exhaustive, mais informera le déclarant de l'issue du Signalement et, le cas échéant, des mesures prises, accompagnées d'un exposé des motifs (« statement of reason »).

14.5 En cas de désaccord avec la décision rendue, le déclarant pourra adresser une nouvelle communication motivée via le Formulaire de signalement. La Société procédera alors à un réexamen et notifiera sa décision finale, sans préjudice du droit du déclarant de saisir les autorités compétentes.

14.6 Afin de renforcer la transparence et de se conformer au DSA, la Société pourra publier des rapports de transparence périodiques résumant ses activités de modération de contenus, incluant notamment le nombre et la nature des suppressions de contenus ainsi que les suspensions ou résiliations de comptes liées à des contenus illicites.

Article 15 — Partenariats et contenus de Tiers

15.1 Dans le cadre de son activité, la Société peut conclure des accords avec des Partenaires et, à ce titre, présenter aux Clients et aux Contacts des offres, contenus promotionnels ou liens vers des sites ou services exploités par ces Partenaires, par l'intermédiaire des Services ou de tout autre canal de communication géré par la Société.

15.2 **La Société agit en qualité d'intermédiaire technique et commercial**

Elle n'est ni partie, ni garant de la bonne exécution de tout contrat, offre ou service proposé par un Partenaire. Les relations entre le Client ou le Contact, d'une part, et le Partenaire, d'autre part, sont régies exclusivement par les conditions propres au Partenaire.

15.3 La Société ne saurait être tenue responsable des contenus, produits, services ou de tout autre élément mis à disposition par un Partenaire, ni de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des offres ou services d'un Partenaire.

15.4 Les communications adressées aux Contacts dans le cadre d'opérations avec des Partenaires sont soumises aux dispositions de l'article 16.5 des présentes Conditions Générales et à la Règlementation Données Personnelles. Les modalités de collecte et de traitement des données dans ce cadre sont détaillées dans la Politique de Confidentialité.

Article 16 — Généralités

16.1 Notifications

Toute notification devant être adressée ou transmise en vertu des présentes ou de la loi doit être effectuée par écrit et être : (i) remise en main propre, (ii) envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception ou (iii) envoyée par email avec demande d'accusé de réception. Tout changement d'adresse du Client ou de la Société devra faire l'objet d'une notification conformément au présent Article. Les

notifications seront réputées avoir été reçues au moment de la remise en main propre, ou trois (3) jours ouvrables après leur remise à la poste ou leur envoi par email conformément à ce qui est mentionné ci-dessus.

16.2 Déclarations

Le Client déclare et garantit (i) qu'il est une personne morale dûment constituée, existant valablement et en conformité avec les lois du pays où il est domicilié, (ii) que le signataire du Contrat a le pouvoir de s'engager vis-à-vis de la Société selon les termes des présentes Conditions Générales, (iii) qu'il exerce une activité licite au regard de la réglementation française, (iv) que les informations qu'il a fournies dans le cadre de sa souscription aux Services sont exactes, complètes et à jour et (v) que les Conditions Générale, la Politique de confidentialité, la Charte Poplico et plus généralement tous les documents du Contrat auront une force obligatoire et exécutoire à son encontre conformément à leurs dispositions.

En cas de violation des déclarations visées ci-dessus, la Société se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services ou de résilier en tout ou partie l'abonnement en cours sans préavis, la violation de l'une quelconque de ces déclarations étant considérée comme un Juste motif au bénéfice de la Société. Le Client s'engage à fournir à la Société à première demande de la Société, tout document permettant de justifier des informations fournies par le Client dans le cadre de sa souscription.

16.3 Non-sollicitation du personnel

Le Client reconnaît que les activités commerciales de la Société dépendent de sa capacité à gérer ces activités et projets grâce à un personnel qualifié et à utiliser correctement son personnel et ses sous-traitants. Le Client s'abstiendra, directement ou indirectement, pour son compte ou celui d'une autre personne physique ou morale, en tant que mandant, agent, salarié, actionnaire, associé, dirigeant, administrateur, propriétaire ou autrement, de débaucher, participer au débauchage ou inciter des salariés ou sous-traitants de la Société à rompre leur relation contractuelle avec cette dernière, pendant la durée au cours de laquelle ce salarié ou sous-traitant travaillera avec le Client et ce pendant une durée d'une (1) année après que le salarié ou sous-traitant aura fini d'assurer l'exécution de ses services pour le Client.

16.4 Cession

Aucun droit contractuel ne peut être cédé ou transféré de quelque manière que ce soit par le Client, en totalité ou en partie, volontairement ou non, sauf dans le cadre d'une cession d'éléments d'actif, d'une fusion ou de toute autre opération ayant des effets similaires et sous réserve que l'opération ait été préalablement notifiée à la Société pour autorisation au moins 30 jours avant sa date de réalisation et qu'il ne résulte pas de l'opération une quelconque violation des termes du Contrat. La Société pourra refuser le transfert si (i) le Client n'est pas à jour de l'ensemble de ses obligations au regard du Contrat, (ii) elle considère qu'il peut résulter du transfert un risque sérieux d'atteinte aux principes de la Charte ou plus généralement à ses droits contractuels. Sous réserve de ce qui précède, les Conditions Générales sont opposables au Client et à ses successeurs et ayant droits. Le Client autorise par avance la Société à céder ou transférer ces droits contractuels à toute personne de son choix, sous réserve d'en informer préalablement le Client conformément à l'article 1216 du Code civil.

16.5 Échanges entre la Société et les Contacts

Le Client autorise la Société à contacter des Contacts aux fins (i) d'amélioration ou de mise en conformité des Services et (ii) de présentation d'offres ou de contenus de Partenaires, sous réserve dans chaque cas de respecter la Règlementation Données Personnelles et l'article 13 des présentes Conditions Générales. À cet effet, le Client

s'engage à recueillir le consentement des Contacts préalablement à leur enregistrement dans la base de données constituée par l'intermédiaire des Services.

16.6 Règlement des litiges – Juridiction et droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Toute réclamation concernant les Services doit être adressée au service client de la Société depuis : assoconnect.com/contact. A défaut de règlement amiable, et dans toute la mesure permise par la Loi, tous litiges ou réclamation liés à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes Conditions Générales ou à l'utilisation des Services seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Paris, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie

16.7 Indépendance

Les relations entre la Société et le Client sont celles de contractants indépendants et aucune stipulation des présentes ne sera interprétée comme pouvant transférer le contrôle des activités de l'autre, ni ne lui confèrera la qualité d'associé, de membre d'une joint-venture, de copropriétaires ou de participant à une entreprise conjointe ou commune.

16.8 Communication

Le Client accorde par les présentes à la Société le droit de mentionner son nom et ses produits ou services dans ses listings client, sur son site internet, dans une fiche de profil client et dans de futurs communiqués de presse.

16.9 Convention de preuve

Conformément à l'article 1367 du code civil, en cochant la case par laquelle le Client accepte les Conditions Générales, le Client reconnaît que son accord constitue une signature électronique à l'égard de la Société qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite.

Plus généralement, le Client reconnaît que tout document ayant fait l'objet de cette procédure constitue une preuve littérale de même que, y compris en dehors d'une telle procédure, tout courrier électronique échangé entre la Société et le Client, de sorte que toute correspondance ou accord produit ses effets juridiques à l'opération en cause au même titre que ceux faisant l'objet d'une signature manuscrite.

Sauf preuve contraire reconnue valide par une juridiction, tout courrier électronique échangé entre la Société et le Client est opposable non seulement de manière respective, mais également à l'égard de tout tiers bénéficiaire avec la même force probante qu'un écrit sur support papier.

16.10 Divers

Le Client reconnaît avoir lu les Conditions Générales, en avoir compris les termes, et accepte d'être lié par celles-ci. Les Conditions Générales prévalent sur les conditions générales du Client. Aucun salarié, agent, représentant ou Société Affiliée de la Société n'a le pouvoir d'engager la Société par des déclarations ou garanties orales concernant le Logiciel ou les Services. Les déclarations ou garanties écrites ne figurant pas expressément dans les Conditions Générales n'auront aucune force obligatoire à l'égard de la Société.